



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 55/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU CHOIX DE L'IMPLANTATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE)

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 08
Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Nombre de suffrages exprimés : 37
Vote :

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Serge BAFU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Teed GASPARD - Elaine JEAN - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAIL (visio) - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Corinne SIGER (visio) - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER → **Procuration** à Gilles ADELSON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Serge SMOCK - Chester LEONCE → **Procuration** à Patricia VICTOR - Claire CHINON → **Procuration** à Elaine JEAN - Rolande SILEBER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS → **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Farah KHAN GRISET

ÉTAIENT ABSENTS : Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L541-1 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 86/2021/CACL en date du 28 avril 2021 portant création de la future ISDND – poursuite des procédures de demande d'autorisation d'exploiter sur le site dit B4-3 et saisine du Préfet sur la procédure de déclaration de projet ;

Vu la délibération N° 133/2021/CACL en date du 24 septembre 2021 portant approbation des modes de gestion relatifs aux projets d'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) et d'UVE (unité de valorisation énergétique) pour le traitement des déchets ménagers et assimilés de la CACL ;

Considérant les validations antérieures du Conseil communautaire sur le sujet de l'ISDND ;

Considérant que les deux installations sont complémentaires ;

Considérant la nécessité de la mise en œuvre rapide du dossier de traitement des déchets par Valorisation Énergétique ;

Considérant qu'en parallèle de la construction de la future Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), la CACL a réalisé une étude sur la création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ; Que l'objectif de cette étude est d'évaluer le potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL et de développer différents scénarios de valorisation énergétique de ces déchets répondant à minima aux objectifs énergétiques de la PPE sur le territoire de la CACL ;

Considérant que cette étude est composée de 5 phases :

- Phase 1 : Caractérisation du gisement de déchets et identification des voies de valorisation potentielles de l'énergie thermique produite
- Phase 2 : Étude d'opportunité succincte sur la valorisation des différents gisements actuellement destinés à l'enfouissement
- Phase 3 : Affinage du scénario de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL
- Phase 4 : Approfondissement du scénario le plus pertinent
- Phase 5 : Accompagnement à la mise en œuvre et analyse des différents modes de gestion du schéma global de traitement des déchets

Considérant que la phase 4 de l'étude a fait l'objet d'une recherche de site pour l'implantation de cette installation ; Que 15 sites ont été repérés et ont fait l'objet d'un premier niveau de sélection ; Qu'au regard d'un certain nombre de contraintes environnementales, 7 sites ont été retenus :

Cayenne Centre	<ul style="list-style-type: none">• A proximité de l'ISDND Maringouins
Rémire-Montjoly	<ul style="list-style-type: none">• Site du Port de Dégrad des Cannes• Centre de tri
Matoury	<ul style="list-style-type: none">• Plateforme de compostage
Macouria	<ul style="list-style-type: none">• Farnoux
Montsinéry-Tonnégrande	<ul style="list-style-type: none">• Site du projet IDEX• TDF

Entendu l'avis de la Commission Environnement Déchets du mercredi 09 mars 2022, qui approuvait un classement des sites faisant ressortir le site de Cayenne centre;

Entendu le **Rapport N° 55/2022/CACL** relatif au choix du mode de valorisation et de l'implantation de l'unité de valorisation énergétique, précisant les avantages d'implantation sur le site Farnoux à Macouria

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le vendredi 18 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 55/2022/CACL** relatif à l'approbation du choix d'implantation de l'unité de valorisation énergétique.

APPROUVE la mise en œuvre du projet UVE sur le site Farnoux sur la commune de Macouria.

APPROUVE la mise en place d'une filière de valorisation électrique compte-tenu de l'implantation du site.

APPROUVE la construction d'un quai de transfert dans la zone des Maringouins à Cayenne compte-tenu de l'implantation du site.

ACTE la nécessité de finaliser les études et de lancer les concertations relatives à l'installation d'une UVE.

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 23 mars 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK